

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *4953* Société : *RAM*

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : *CHELLEG HOUSSINE*

Date de naissance : *1961*

Adresse : *Res. CHARAS Zone D Im.9 Apt.11*

Aïn Sebaa *CASA*

Tél. : *066.730.28.86* Total des frais engagés : *401,80* Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : *20/06/2022*

Nom et prénom du malade : *Chelleg Houssine* Age : *61 ans*

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *maladie oculaire*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *CASA* Le : *20/06/22*

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/01/2022	9	130,00		Dr. Mohamed ABDALLAH Médecin généraliste Tél: 06 61 32 22 22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>N7 Lot Embabab Grp Ain Sabaa CAS INPE 100 761 06</i>	20/06/22	251.80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

The diagram shows a dental arch with 12 numbered teeth (1 through 12) arranged in two rows. Arrows indicate movement paths: a vertical arrow at the top points upwards, a horizontal arrow on the left points to the left, and a vertical arrow at the bottom points downwards. The teeth are numbered as follows: Row 1 (top): 1, 2, 1, 2; Row 2 (bottom): 3, 2, 3, 4; Row 3 (left): 4, 5, 6, 7; Row 4 (left): 8, 9, 10, 11; Row 5 (left): 12, 1, 2, 3.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur NAWRI Mohamed

Medecine Générale
Echographie

Laureat de la Faculté
de Medecin de Casa



الدكتور ناوي محمد

الطب العام

الفحص بالصدى

خريج كلية الطب
بالدار البيضاء

20/06/2022

Casablanca, le

Nom :

Mr CHELLIK .

Houssine

60,00

Docteur Mohamed NAWRI
Médecine Générale
144 Bd Abi Dar El Ghaffari
Amar III Bernoussi Casablanca
Tél : 05 22 75 31 24

LOT : 4287
UT. AV : 10-23
P.P.V : 60 DH 00

48,50

Ste ped 20 - 386 x5

560 31

PPV : 60DH50
PER : 02/25
LOT : L702

69,00

Docteur NAWRI

LOT : 220164
DUO : 02/2025
69,00DH

15,30

Uta class 190

PPU : 15DH30
EXP : 12/2024
LOT : 10061 10

79,00

Amal III Bernoussi Casablanca
144 Bd Abi Dar El Ghaffari
Médecine Générale NAWRI



PPC
79.00 Dhs

271,80

HARMACIE
N 7 Lot Chabab G
Ain Sebaa CASABLANCA
TÉL : 092057115
M : 05 22 73 74 73

Gsm : 06 60 56 47 82

شارع أبي در الغفارى، رقم 144 أمل III - البرنوصي - الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.75.31.24
144, Bd. Abi Dar El Ghaffari Amal III, Bernoussi - Casablanca - Tél. : 05 22 75 31 24